



Femelle lignée en thermorégulation sur un rocher. *Le Sordet, le Sornin, Saint-Racho, Saône-et-Loire, 23 juillet 2013.*



Lézard vert occidental

Lacerta bilineata Daudin, 1802

Le Lézard vert occidental était anciennement rattaché à l'espèce *Lacerta viridis*, que l'on rencontre plus à l'est en Europe. Les confusions avec le Lézard des souches (en ce qui concerne notamment les femelles de Lézard vert occidental, qui peuvent être pourvues de lignes longitudinales claires et rehaussées de noir, ou les juvéniles, ayant le dos brun) sont assez fréquentes. Il est pourvu d'une très longue queue, mesurant plus de deux fois la longueur du corps. C'est un animal spectaculaire de par sa grande taille (il peut atteindre plus de 40 centimètres) et ses couleurs vives, ce qui fait qu'il est communément signalé par les naturalistes, d'autant qu'on le rencontre assez facilement : il n'est pas farouche. Il fréquente souvent les mêmes milieux que d'autres espèces thermophiles comme la Vipère aspic, le Lézard des murailles, ou encore la Couleuvre verte et jaune.

Description générale du lot de données

Les premiers écrits sont de P. BERT (1864), qui qualifie la « Verdelle » de commune (C) dans l'Yonne. Quelques dizaines d'années plus tard, P. PARIS (1907 et 1911) disait du Lézard vert occidental qu'il était commun dans toute la Bourgogne, et notamment dans les endroits rocailleux et bien exposés. Malgré ce statut d'espèce commune, les premières données précises compilées datent de la moitié du XX^e siècle et les mentions historiques sont très rares. J. LAGEY, en 1949, l'observe régulièrement à Champs-sur-Yonne (89). Dans le nord de la Côte-d'Or, M. CUISIN le mentionne le 26-05-1953, tandis que la première localité précise pour ce lézard dans ce département (Villecomte, côte nord dijonnaise) est signalée par B. FROCHOT le 05-05-1963. Le même auteur le note en Saône-et-Loire le 30-03-1972, à Saint-Mard-de-Vaux. Il faut également attendre les années 1970 pour que sa présence soit relevée dans la Nièvre : D. GIRAULT signale un adulte le 11-03-1978 à Clamecy (une autre mention imprécise de D. HEUCLIN se situe sur la carte IGN 1/50 000 2722, entre l'Yonne et la Nièvre, en 1975).

Le Lézard vert occidental est la 4^e espèce la plus observée parmi les Reptiles bourguignons, et la 3^e si l'on ne considère que le lot de données après 1999. La base de données rassemble (en date d'avril 2012) 1036 citations (11,7 % des données de Reptiles), soit trois de moins que la Couleuvre d'Esculape, dont 641 après 1999. On constate que le niveau de connaissance avant et après 1999, par rapport au lot global de données, est relativement comparable. Six cent soixante-dix stations sont géolocalisées (13,5 % du total de stations géolocalisées ayant au moins une fois fait l'objet d'une mention de l'espèce). Le Lézard vert occidental est bien répandu. Sa présence a été prouvée sur un peu moins d'un tiers des communes présentant des données de Reptiles (422 communes,

29,4 %, dont 322 communes après 1999). Aussi, plus de la moitié des mailles de la région sont ou ont été occupées par l'espèce (194 mailles, 56,4 % des mailles avec au moins une donnée, 51,6 % du nombre de mailles total). C'est un animal bien connu des naturalistes. Plus d'un tiers des contributeurs de l'Atlas (35,7 %, 234 personnes) l'ont déjà signalé. La masse d'informations a été multipliée par 2,6 entre 1999 et 2012 ce qui place ce lézard en 4^e position parmi les Reptiles. En revanche, il n'est que 11^e au niveau de l'augmentation de la couverture par mailles (multipliée par 1,6), *ex aequo* avec la Vipère aspic ce qui s'explique par le fait que les données avant 1999 sont relativement étoffées. La densité moyenne de stations par maille occupée est assez élevée (3,45), ce qui le place en 4^e place. Il est généralement observé en de multiples endroits dans les communes qu'il fréquente.

Bien réparti sur une majeure partie de la région, le Lézard vert occidental est une espèce assez commune (AC), même s'il est absent ou très rare dans certaines régions naturelles.

Dans 96,1 % des cas renseignés (n renseigné = 616), des adultes sont observés. Des juvéniles ne sont notés que dans 5 % des données. Seules une ponte et une exuvie sont signalées. D'autres observations de ce type ont sans aucun doute été effectuées, mais sans que l'espèce ne soit déterminée. Parmi les 814 témoignages renseignés, 768 (94,3 %) concernent des lézards vivants et 49 (6 %) des morts (pour une partie de ces données, des animaux vivants et morts sont notés simultanément). On ne dénombre que 37 données relatives à des individus sur des routes (3,6 % du total des données), et ceux-ci sont trouvés morts dans 64,9 % de ces cas (24 données), ce qui représente près de la moitié des cas de mortalité rapportés.



Ludovic JOUVE

Adulte peu farouche, en héliothermie sur un rocher. Les Martinets, Mérimol, Vaucluse, 3 mai 2012.



Pelouse calcicole et lisière d'une chênaie pubescente à buis, habitat typique du Lézard vert occidental en Bourgogne.
La Côte Verte, Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 1^{er} août 2012.

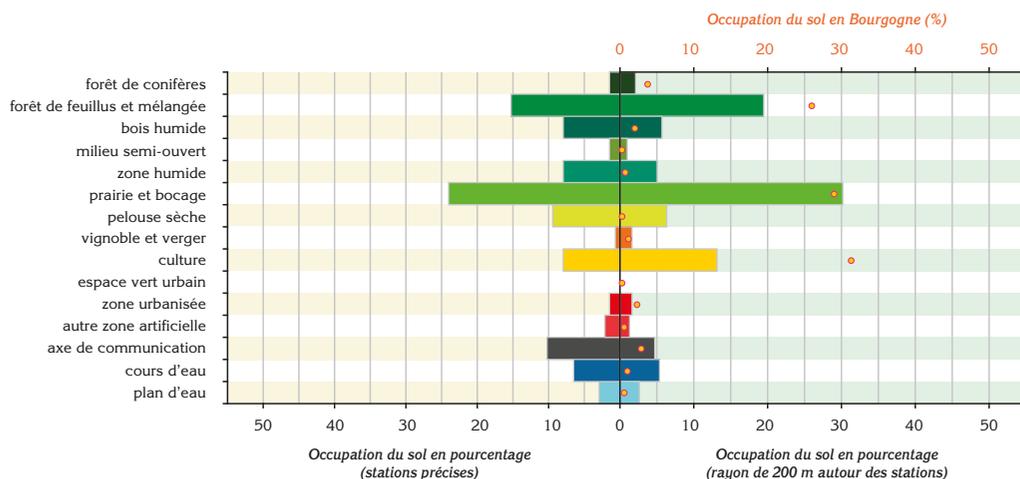


Filon siliceux formant un éperon rocheux au sein d'une chênaie sèche, colonisé par une lande à callune.
Les Brûlés d'Avaux, Villapourçon, Nièvre, 25 août 2009.

Habitats

Le Lézard vert occidental est une espèce thermophile mais qui fait preuve d'une plasticité écologique élevée. Assez généraliste, il s'accommode donc de milieux variés pour peu que la présence de microhabitats aux conditions favorables lui permette notamment une thermorégulation efficace (par une bonne exposition) et lui procure des abris et de la nourriture. Les substrats rocheux ou sableux semblent privilégiés. En outre, c'est l'un des hôtes typiques des pelouses calcicoles sèches. C'est le milieu le plus fréquemment cité par les contributeurs. Les pelouses siliceuses sont également signalées, plus rarement, mais elles sont moins répandues en Bourgogne. Les fourrés, et d'une manière plus générale les landes et fruticées, constituent des habitats dans lesquels l'espèce est très souvent observée. Les landes à genêts ou à bruyères sont des milieux typiques. Parmi les autres milieux très régulièrement relevés, mentionnons : les vergers, les bordures de haies, de petits bois et de bosquets et le milieu bocager plus largement, les villages et jardins, les abords de murs et murets, des ponts ou des voies ferrées, les milieux rocheux naturels de diverses natures (éboulis et pierriers, falaises, chaos, dalles et affleurements...), ou artificiels (digues d'étangs, enrochements de cours d'eau, carrières de pierres), les sablières, gravières et ballastières, les talus plus ou moins pierreux de bords de routes ou de chemins, les forêts caducifoliées (les sous-bois clairs par exemple) et leurs lisières ou les allées dégagées qui les traversent, les clairières. Les abords des vignobles que l'on pourrait qualifier « les moins bien entretenus » sont aussi parfois utilisés. Sont ensuite signalés de manière plus anecdotique les prairies, cultures, ou encore quelques plantations de conifères et notamment de pins, mais aussi des milieux plus humides comme des lits de rivières et des bancs de sable. Les abords de cours d'eau et de plans d'eau, et notamment leurs berges érodées, sont très régulièrement fréquentés.

L'élément le plus marquant qui ressort de l'analyse de l'occupation du sol est la très forte représentation des pelouses sèches, comme pour la Vipère aspic et la



Occupation du sol des stations de Lézard vert (n = 137).

Couleuvre verte et jaune. Celles-ci composent 6,3 % des habitats autour des stations de l'espèce alors qu'elles ne représentent que 1,6 % de la surface autour de l'ensemble des stations de Reptiles, et 0,2 % de la surface régionale. Aussi, 9,5 % des stations précisément géolocalisées se trouvent dans ce type d'habitat. Vignobles et vergers sont aussi fortement représentatifs par rapport à leur proportion dans l'échantillon (respectivement deux et trois fois plus représentés chez le Lézard vert en ce qui concerne les habitats d'observations, et les habitats proches). Bocage et forêts caducifoliées sont conformes à l'échantillon. Ces milieux ne semblent donc ni évités, ni particulièrement attractifs. Il en est de même pour les cultures, défavorables intrinsèquement à l'espèce, mais qui jouxtent fréquemment les zones de lisières ou les coteaux qu'elle fréquente. Cours d'eau et plans d'eau affichent des valeurs assez hautes pour une espèce thermophile et de milieux secs. On notera par exemple que 6,6 % des stations sont en bordure immédiate de rivières (ou plus rarement de ruisseaux). Ce chiffre s'explique principalement par les fortes populations que l'on rencontre sur les berges des grands fleuves tels que la Loire. Les zones urbanisées ne couvrent finalement qu'une partie assez faible des territoires de l'espèce par rapport à d'autres Reptiles (Lézard des murailles, Orvet fragile, Couleuvre verte et jaune, d'Esculape ou même Vipère aspic, sans doute en raison d'une détection plus faible en milieu naturel pour cette dernière espèce) même si elle y est régulièrement rencontrée. Par contre les autres zones artificielles (carrières, sablières, gravières...), même si elles couvrent une assez faible surface des zones occupées, sont significativement plus représentées que dans l'échantillon. Pour finir, les zones riches en forêts de conifères sont plutôt évitées et constituent pour certaines des barrières difficilement pénétrables (sapinières ou pessières par exemple), contrairement aux secteurs plus humides (bois et zones humides) qui ne rebutent vraisemblablement pas l'espèce, et à proximité immédiate desquels le Lézard vert trouve souvent quelques milieux plus xériques propices. Comme expliqué précédemment, les mentions sur les routes sont assez rares.

Comme pour les autres espèces, la présence de micro-habitats est un élément indispensable au Lézard vert. Ils lui permettent un repli en cas de dérangement, mais aussi d'adapter son exposition selon les conditions météorologiques ou encore d'y trouver ses proies, voire d'y déposer sa ponte. Les zones de lisières, d'ourlets bien structurés (à ronces par exemple), de milieux buissonnants au sein des zones ouvertes qui composent son territoire, sont notées à de multiples reprises par les observateurs et semblent être, comme ce qui est constaté ailleurs en France, des conditions favorisant grandement sa présence. Les pelouses calcicoles semi-ouvertes, dont les zones de pelouse et de cailloux sont ponctuées de *Buxus* ou *Prunus*, sont par exemple un habitat typique. Il en est de même pour des tas de pierres, de branches, de broussailles, de feuilles. Un tas de fumier est également mentionné. Bon grimpeur, l'animal est régulièrement vu en héliothermie perché dans des touffes d'herbacées, des buissons ou des arbustes, parfois à près de deux mètres de hauteur (callune, carex, joncs, buis, églantier...). Il peut grimper également pour s'isoler d'un sol devenu trop chaud sous l'action du soleil (NAULLEAU, 1990). Des zones de décharges



Nicolas MANCEZ

Cette pelouse calcicole, envahie par les buis et pourvue de murgers, offrent toutes les conditions requises pour l'accueil du Lézard vert occidental.

Le Châtelet, Saint-Martin-sous-Montaigu, Saône-et-Loire, 20 avril 2013.



Syvain BELLENFANT

Le Lézard vert occidental est régulièrement observé aux Rochers du Carnaval, à Uchon, à près de 680 mètres d'altitude. Il y fréquente les chaos granitiques, et les landes sèches à callune sur affleurement rocheux.

Saône-et-Loire, 22 septembre 2006.



Nicolas VARANGUIN

Affleurement siliceux isolé dans une prairie fraîche de la vallée de la Dragne. Des petites zones rocheuses de ce type, parsemées de petits buissons, sont favorables à la présence de quelques individus.

le Moulin des Gouttes, Onlay, Nièvre, 7 mai 2009.



On peut rencontrer le Lézard vert occidental en plein cœur du Morvan, à la faveur d'affleurements rocheux bien exposés. Ici, un coteau exposé sud, colonisé par une végétation basse de type lande à fougères et callune, dans une chênaie sèche.

Villapourçon, Nièvre, 8 septembre 2009.



D'importantes populations de Lézard vert occidental fréquentent les bords de Loire ; les animaux se rencontrent par exemple sur les berges du fleuve, ou le long de chemins sablonneux, en forêt alluviale, comme celui-ci.

Les Communaux, la Celle-sur-Loire, Nièvre, 22 avril 2010.



Mâle en thermorégulation sur la végétation d'une pelouse calcicole piquetée de buis, en lisière de chênaie.

La Côte Verte, Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 24 mai 2012.



Le Lézard vert occidental profite des nombreux morceaux de bois flotté présents sur les grèves de la Loire, et les utilise comme postes d'insolation. Ile de la Crevée, Charrin, Nièvre, 9 avril 2011.

peuvent aussi lui procurer des éléments favorables et il profite parfois de plaques de différents matériaux, parfois utilisées pour les inventaires (fibrociment, plaques bitumées, lino...), pour se poster dessus ou se réfugier en dessous.

À Ménétreuil (71), le 18-05-2004, A. DESBROSSE voit par exemple un mâle sur un tas de vieux pneus de vélo et de mobylette.

Outres les zones pentues, les zones de micro-déclivités s'avèrent généralement les milieux les plus propices. Elles apportent souvent des abris, ainsi que des zones d'exposition optimales (talus, berges de cours d'eau, digues, ruptures de pentes...).

Distribution

Le Lézard vert occidental est qualifié d'espèce italo-française étendue. Son aire mondiale est très restreinte puisqu'il n'occupe que l'Italie, les trois quarts de la France, l'extrême nord de l'Espagne puis quelques zones assez restreintes en Suisse, Slovénie, Croatie, Albanie et Grèce (VACHER, 2010). Signalons que la carte européenne n'est plus valide puisque l'espèce était, il y a encore une quinzaine d'années, rattachée à *Lacerta viridis*, présent à l'est (Balkans, Europe centrale et orientale, nord de la Turquie). En France, il est très répandu dans la partie sud du pays, mais présente une distribution plus morcelée au nord de la Loire puisqu'il est alors limité par des facteurs climatiques (VACHER, 2010 ; COCHARD & VACHER, 2012). Le nord de l'Yonne et de la Côte-d'Or approchent la limite nord-est de sa répartition.



Nicolas VARANGUIN

Femelle dans son habitat, prenant le soleil.
La Côte Verte, Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, 24 mai 2012.



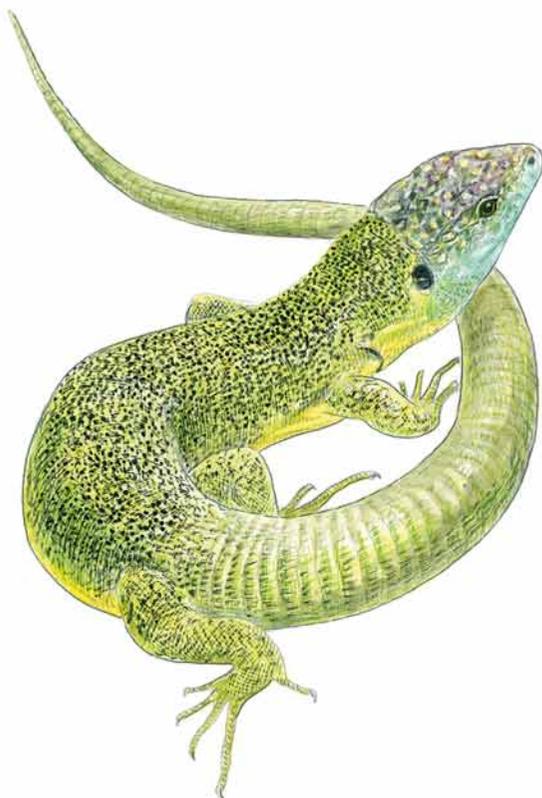
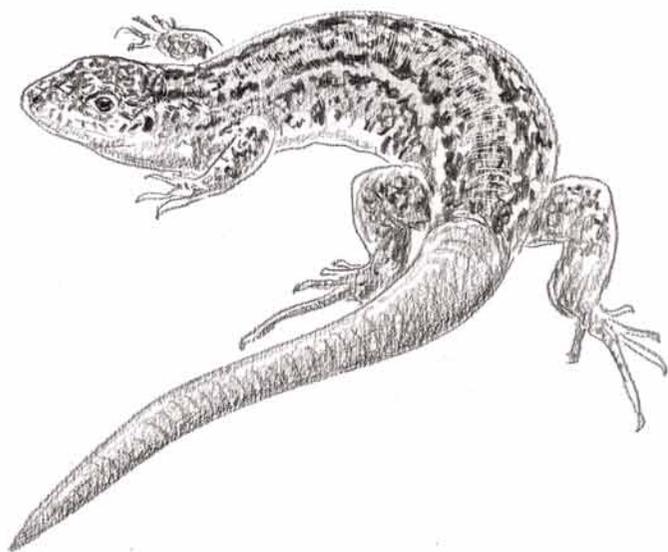
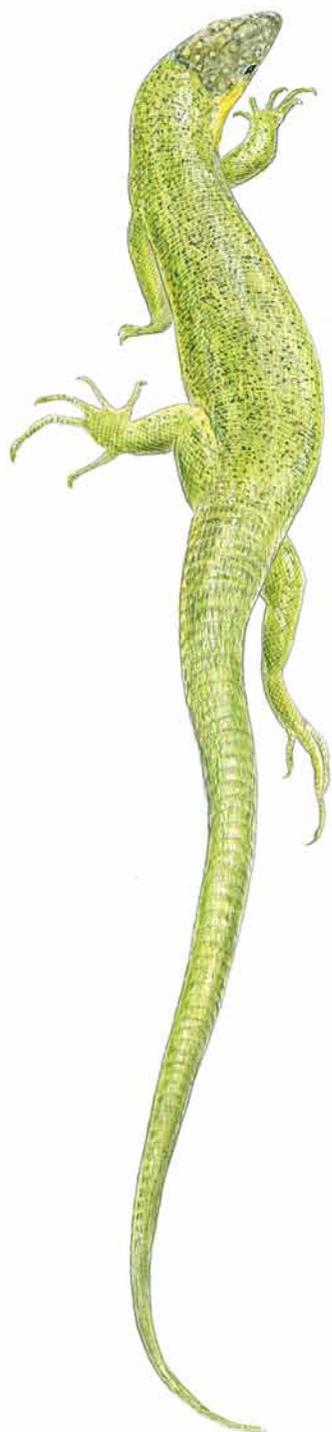
Daniel SERUCQUE

Paysage de Montagne d'arrière-côte, le Lézard vert y est abondant.
Bouilland, Côte-d'Or, 3 mai 2005.



Daniel SERUCQUE

Les pelouses buissonnantes et escarpements rocheux de la côte dijonnaise offrent des milieux de prédilection au Lézard vert occidental.
Chambolle-Musigny, Côte-d'Or, 3 mai 2003.



Jean Chevallier
2006

En Bourgogne, le Lézard vert occidentale n'a pas une distribution uniforme. Différents facteurs pouvant se combiner semblent l'expliquer en partie. Ainsi la géologie, la topographie, l'altitude, le climat, l'occupation du sol ou le caractère inondable de certaines zones doivent jouer un rôle important. Les signalements sont très nombreux sur les systèmes de côtes calcaires où l'espèce est très commune, hormis dans les secteurs très forestiers ou cultivés, sur les plateaux ou sommets de collines notamment. La côte et arrière-côte dijonnaises et nord dijonnaises, la montagne d'arrière-côte (21), la côte chalonnaise ou encore la côte mâconnaise (71) sont occupées à la faveur de coteaux de combes bien exposés, de zones de pelouses ou de friches calcicoles, de milieux rocheux, d'abords de villages, ou plus ponctuellement de carrières de calcaire... Les mentions sont récurrentes également dans les régions naturelles du plateau vézelien et du Beuvron, ainsi que des vallées de l'Yonne et de la Cure (89 et 58). L'espèce y trouve des habitats diversifiés et y fréquente les réseaux de pelouses calcicoles, les friches, les lisières bien structurées, les falaises, les carrières ou les villages dans les vallées ou sur leurs versants, mais elle y est plus rare sur les plateaux... Il en est de même le long du cours moyen et aval des vallées du Serein et de l'Armançon (21 et 89).

Les paysages liés aux sols siliceux ne sont pas évités et peuvent même être très propices, particulièrement dans les zones à la topographie assez marquée, aptes à fournir des zones d'exposition particulières. Le Lézard vert semble ainsi assez fréquent dans certains secteurs du massif d'Uchon et de Montjeu, du Charollais cristallin (souvent présent dans les villages et hameaux, ou sur des digues d'étangs), dans le bas Morvan méridional (71) ou en Sologne bourbonnaise (58 et 71). Les reliefs de moyenne altitude du sud Morvan (Onlay, Villapourçon, Roussillon-en-Morvan) lui offrent des habitats également à sa convenance, avec des affleurements rocheux assez fréquents et des milieux de pelouses et landes propices. Même si l'espèce n'y semble pas extrêmement commune, la Puisaye et la Champagne humide sont également occupées. La haute Puisaye l'est davantage à la faveur de milieux moins forestiers et de versants bien exposés plus marqués. Les abords immédiats de la Loire et de l'Allier et ses milieux sableux, berges, talus, enrochements, pelouses, lisières, layons et bords de chemins, forêts alluviales claires et clairières, bancs de sable ou de gravier sont très propices, les bourgs étant également utilisés. Les populations occupent vraisemblablement la quasi-totalité du cours de ces deux rivières.

D'autres régions naturelles sont occupées de manière plus inégale : le Gâtinais et la Champagne sénonaise (89) rassemblent d'assez nombreuses citations, surtout à proximité de la vallée de l'Yonne, de même que la frange nord du Charollais houiller et ses milieux artificiels (exploitation minière, grands réservoirs et importants enrochements...), et notamment les contreforts du plateau d'Antully. Dans la vallée châtilonnaise, le pays des Tille et Vingeanne (21), les Vaux de Nevers, entre Loire et Allier, le Donziais, le bas Morvan occidental (58), la frange du pays d'Othe et du Jovinien (89), ses stations sembleraient assez sporadiques et parfois très isolées. C'est aussi le cas semble-t-il en Bresse bourguignonne (71), alors qu'en Bresse comtoise ce lézard serait davantage présent (PINSTON *et al.*, 2000).

Dans certaines régions, il est très rare, ou même peut-être absent. C'est le cas principalement des grandes plaines argileuses comme la plaine de Saône (21), où l'on ne note que quelques très rares citations sur ses bordures extrêmes. Plate, artificialisée, cultivée ou forestière, le Lézard vert n'y trouve pas d'habitats favorables. Le val de Saône ne fait l'objet d'aucune observation, en raison notamment des importantes inondations qui s'y déroulent. Autour du Morvan, les dépressions argileuses bocagères du Bazois, d'une partie de la Terre Plaine, de l'Auxois, du pays d'Arnay, du bassin d'Autun sont vraisemblablement peu propices. Les témoignages y sont peu fréquents mais cette apparente rareté serait à vérifier, par exemple dans le haut Auxois où il pourrait trouver des milieux adéquats. Le plateau châtilonnais et la montagne châtilonnaise (21) semblent aussi désertés par ce Reptile. Outre les zones très fermées ou les vastes terres labourées peu intéressantes, des facteurs climatiques peuvent aussi intervenir, les influences continentales y étant très marquées. C'est également le cas du haut Morvan et de la partie nord du Morvan central, où le Lézard agile est peut-être plus adapté aux conditions particulières qui y règnent, d'autant que les milieux très fermés ou humides assez étendus constituent des obstacles pour l'espèce. Enfin, une majeure partie du bocage du bassin houiller, du Charollais et du Brionnais (71) ainsi que le plateau nivernais (58), majoritairement forestier et cultivé, ne présentent que quelques données ponctuelles. Dans ce dernier, les populations sont certainement assez fragmentées.

Le Lézard vert occidental est bien présent dans les vallées à basse altitude. Les observations les plus basses ont été effectuées dans la vallée de l'Yonne, au nord du département du même nom, aux alentours de 60 mètres, soit une dizaine de mètres au-dessus des altitudes régionales les plus faibles. Plutôt méridional, il occupe peu les secteurs d'altitude, fuyant les zones les plus montagneuses. Il est signalé à quelques reprises entre 600 et 700 mètres, mais pas au-delà. On peut ainsi remarquer que les classes au-dessus de 400 et surtout de 500 mètres sont sous-représentées (11 %) par rapport à la surface qu'elles représentent en région et dans l'échantillon (18,9 %) comprenant l'ensemble des stations de Reptiles. Celles en revanche entre 100 et 199 mètres sont davantage occupées chez le Lézard vert occidental, ce qui s'explique en partie par les importantes populations dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

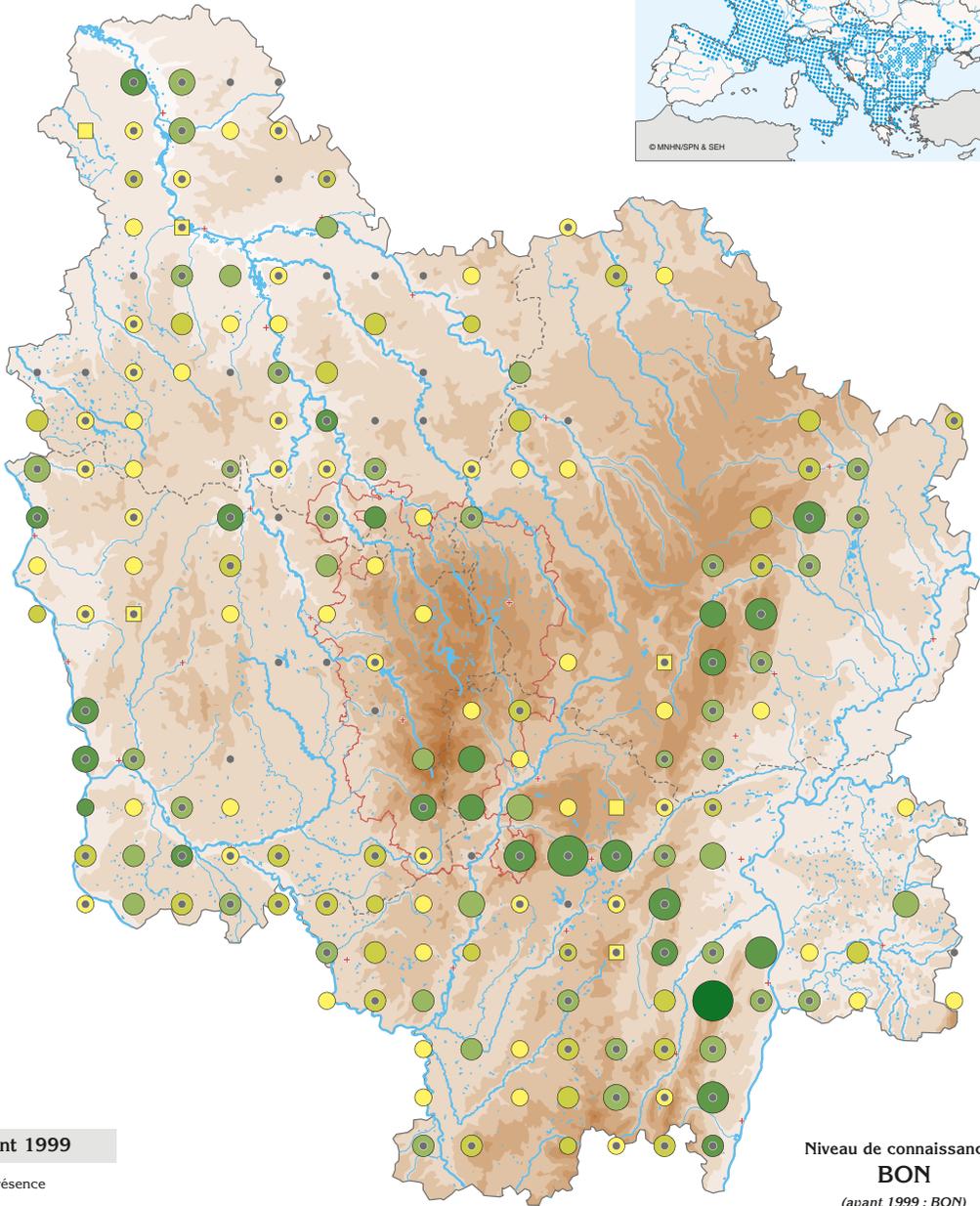
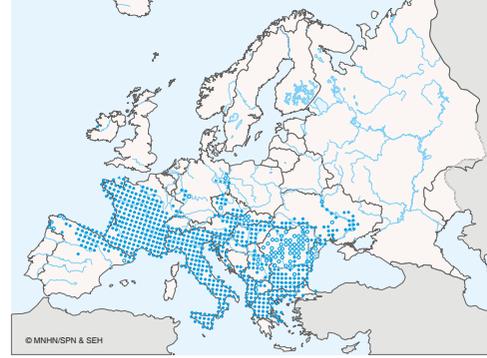
Les données correspondant aux altitudes les plus basses sont de J.P. BRULE, qui cite l'espèce à Pont-sur-Yonne (89) le 21-06-1998, à environ 65 mètres. Le 21-05-1992, J.L. DE RYCKE l'observe à Saint-Clément (89) près de Sens, à un peu plus de 70 mètres. Au plus haut, il fréquente les abords du Signal d'Uchon et des rochers du Carnaval (71), à près de 680 mètres.

État de la connaissance sur la distribution

Assez bien connu des observateurs et facilement noté par les naturalistes moins chevronnés du fait de sa grande taille et de ses couleurs spectaculaires, l'aire de répartition en Bourgogne est relativement bien cernée. Les régions naturelles les plus favorables sont identifiées, de même que celles totalement inhospitalières. Il reste cependant certainement de très nombreux foyers

Lézard vert

Lacerta bilineata Daudin, 1802



Avant 1999

● présence

Après 1999

Nombre de stations géolocalisées

- 30 et plus
- 15 à 29
- 5 à 14
- 3 à 4
- 2
- 1

■ présence, stations non géolocalisées

Surface occupée théorique

- > à 5 000 hectares
- 2 500 à 4 999
- 1 500 à 2 499
- 1 000 à 1 499
- 500 à 999
- < à 500

Niveau de connaissance :

BON

(avant 1999 : BON)

	0%	1%	2%	4%	8%	16%	32%	64%	100%
données	avant 1999					395			
	après 1999					641			
stations	avant 1999					210			
	après 1999					476			
communes	avant 1999						185		
	après 1999						322		
maillles	avant 1999							118	
	après 1999							172	
observateurs	avant 1999							83	
	après 1999							188	
rareté	temporelle							F	
	spatiale							C	

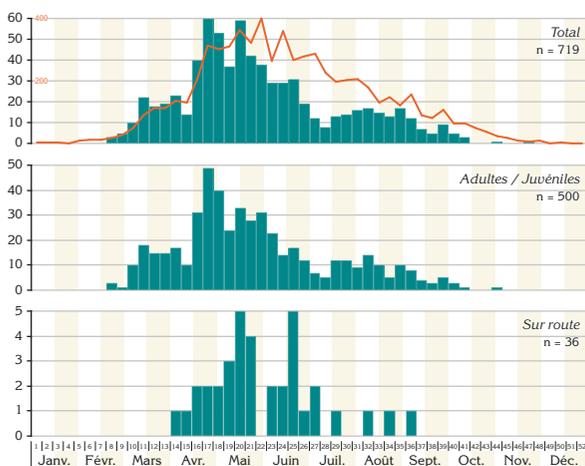
de populations à découvrir dans des zones où les données manquent encore, et quelques confusions avec le Lézard agile peuvent venir ponctuellement troubler la lecture des cartes.

Phénologie

L'activité du Lézard vert occidental débute assez tôt en saison. Dès la fin du mois de février (semaine huit, 19 février), on peut croiser quelques individus lors de conditions météorologiques clémentes. Les mâles sortent en premier (NAULLEAU, 1990). Les signalements deviennent plus fréquents dès la semaine 11 (12 mars), la sortie d'hivernage s'effectuant donc courant mars, puis atteignent un plateau à la semaine 16, mi-avril (16 avril) lorsque doit débuter la reproduction. Ce plateau se poursuit jusqu'en semaine 25 (24 juin), les mentions étant un peu moins nombreuses en juin qu'entre fin avril et mai. On constate un léger creux au niveau de l'histogramme au cours du mois de juillet, puis entre fin juillet et la première quinzaine de septembre les témoignages sont assez réguliers. Ils deviennent ensuite rares puis s'arrêtent mi-octobre, en semaine 41, l'entrée en hibernation intervenant *a priori* assez tôt. Les données sont ensuite anecdotiques.

On peut citer une donnée exceptionnellement précoce de P. NECTOUX le 06-02-1985 à Chenôves (71), ainsi qu'une autre le 13-02-1988 à Blanzay (71) de C. GENTILIN, mais nous n'avons pas d'indication sur les types de contact, et s'il s'agissait d'animaux vivants ou non, ou ayant pu être chassés accidentellement de leur abri hivernal. Des témoignages plus précis concernent des observations le 23-02-2007, à Chapaize et à la Chapelle-sous-Brancion (71), où J. VACHER détecte des adultes. Aux influences méridionales plus marquées qu'ailleurs, c'est encore en Saône-et-Loire que R. HAMANT note, le 25-02-1995, un adulte, à Rully. Les données les plus tardives sont de P. NECTOUX (09-12-1985) à Genouilly (71), mais là encore sans précision sur le stade ou le statut du Reptile observé, et de L. GASSER (23-11-2006) qui signale un individu vivant à Broye.

Les indications précises sur les périodes de reproduction, de gestation, de ponte, d'éclosion ou de durée d'incubation sont quasiment inexistantes. Une femelle gravide est signalée le 20-05-2002, par L. CHAILLOU, à Roussillon-en-Morvan (71). Les pontes peuvent se dérouler entre mai et début juillet selon ROLLINAT (1934), et peuvent comprendre 20 œufs (GENIEZ & CHEYLAN, 2012), voire même jusqu'à 53 (VACHER, 2010), mais ces renseignements seraient à affiner pour la région. Aussi, il peut y avoir deux pontes par an selon les conditions (SAINT GIRONS *et al.*, 1989). Des œufs sont indiqués par E. MARION le 01-08-1998, à Saint-Agnan (71). Ils sont déposés dans un terrier que la femelle creuse, ou sous une grosse pierre (GENIEZ & CHEYLAN, 2012). M. PONTOIZEAU observe un tel comportement de ponte le 04-07-2012 à Lucenay-lès-Aix (Nièvre). Enfin, des juvéniles de l'année sont vus le 02-09-2002 (N. VARANGUIN, Rouvray [21]), le



Phénologie du Lézard vert.



Yvon LETRANGE

En période de reproduction, la gorge des mâles devient bleue. Cette coloration s'étend parfois sur les côtés de la tête et jusqu'aux tympans, comme ici.

Les Pougains, la Tagnière, Saône-et-Loire, mai 2007.



Alexandre RUFFONI

Juvénile à la coloration caractéristique, gorge vert clair et dos brun cuivré. Cèvennes, 17 avril 2010.



Femelle de Lézard vert occidental creusant un trou dans la terre meuble pour y déposer ses œufs.

Lucenay-lès-Aix, Nièvre, 4 juillet 2012.



Les jeunes femelles présentent des lignes claires sur le dos, ou même sur les flancs. Les juvéniles des deux sexes, dans leur deuxième année, ont également une coloration de ce type.

Prato-Sornico, Alpes suisses, 14 août 2011.



Une coloration bleue, moins soutenue que celle des mâles, peut être visible sur la gorge de certaines femelles au printemps.

Les Pougains, la Tagnière, Saône-et-Loire, mai 2007.

02-09-2010 (N. VARANGUIN, La Celle-sur-Loire [58]), et le 27-09-1988 (D. GIRAULT, Saint-Amand-en-Puisaye [58]), les éclosions pouvant donc intervenir avant ces dates, dès août. L'incubation durerait environ deux mois et demi (GENIEZ & CHEYLAN, 2012).

Les informations d'individus en déplacement sur les routes sont peu nombreuses et correspondent au pic d'activité de l'espèce, et notamment à une période où les femelles rejoignent leurs sites de ponte (semaine 25, entre le 18 et le 24 juin).

Effectifs et observations remarquables

Avec le Lézard des murailles, le Lézard vert occidental est aussi plus communément détecté en plusieurs exemplaires que les autres espèces de Reptiles. Ce sont aussi deux espèces pour lesquelles les effectifs maximaux relevés par les observateurs sur les stations sont les plus forts. Un seul adulte est observé dans 76,5 % des cas renseignés (n renseigné = 660), plus de dix étant observés le même jour sur un même site dans au moins trois cas, sans information complémentaire sur la surface prospectée. Une part assez importante des informations mentionne « plusieurs adultes » sans plus de précisions.

Plus de dix adultes sont mentionnés : le 04-10-1999, par J. YVERNAULT, à Montmelard (Montagne de Saint-Cyr, 71) ; le 05-06-1998, par L. GASSER, à Germolles-sur-Grosne (la Ronzière d'en Haut, 71) ; le 05-06-1998, par L. GASSER, à Tramayes (Neuilly, 71).

Les bords de Loire peuvent aussi faire l'objet de détection assez facilement d'une dizaine d'individus sur quelques centaines de mètres de berges, comme par exemple dans la Nièvre, à la Celle-sur-Loire, ou Gimouille, (2010, N. VARANGUIN). Les informations sont manquantes pour aller plus loin dans des estimations de densités en Bourgogne, qui ailleurs, peuvent atteindre plus de 200 individus à l'hectare dans certaines populations (SAINT GIRONS *et al.*, 1989).

S. MEZANI nous relate un cas de prédation par un Faucon crécerelle transportant un lézard mâle dans les airs, le 14-06-2007, à la roche de Vergisson (71). Deux cas de chasse par des Couleuvres vertes et jaunes sont aussi signalés (J. MAY, Vergisson (71), le 25-04-2002 et N. VARANGUIN, Mailly-la-Ville (89), le 25-04-2004). À Larochemillay (58), le 17-05-1992, H. VAN DER VLIET note un adulte avec une limace dans la gueule.

Des phases de mue ont pu être notées les 23-05-1988 (D. GIRAULT, Dornecy [58]) et 03-10-2004 (O. SOUCHE, Fleurey-sur-Ouche [21]).

Un cas de coloration anormale est décrit : le 02-05-2008, à Martigny-le-Comte ([71], étang du Petit Baronnet), N. et M VARANGUIN et L. CAPON observent un adulte grisâtre.

Enfin, le 29-07-2003 à Saint-Eloi (58), N. VARANGUIN observe le comportement singulier d'un mâle adulte, en héliothermie sur des carex couchés sur le bord de la Loire, le ventre dans l'eau du fleuve. Le temps était alors relativement dégagé et la température d'environ 29°C.



Dans son habitat ; souches, troncs ou rochers sont des supports appréciés pour la thermorégulation, et se réfugier en dessous en cas de danger.

Les Martines, Mérindol, Vaucluse, 3 mai 2012.



L'intensification de l'agriculture et l'arrachages des haies et des bosquets font perdre des écotones précieux au Lézard vert occidental.

Tart-le-Haut, Côte-d'Or.

Atteintes et menaces

Trois observateurs trouvent des adultes tués par des chats, les animaux domestiques pouvant être une très importante cause de mortalité à proximité des agglomérations. Deux données sont relatives à des destructions par des tondeuses. De la même manière que pour les autres espèces fréquentant les talus en bordure de route, l'espèce peut être victime des gyrobroyages ras, même si sa vivacité fait qu'elle doit réussir à se mettre à l'abri dans la majeure partie des cas. Il en est de même avec la circulation routière, cause de dommages réguliers, mais sans doute moindres que pour les grands serpents ou pour l'Orvet fragile.

La dégradation de ses habitats est bien entendu l'une des raisons majeures qui peut conduire à sa raréfaction. Citons notamment la déprise agricole et notamment l'abandon des activités de pâturage sur les pelouses calcicoles (entraînant leur fermeture progressive par la végétation haute et conduisant à un mitage de ces milieux), l'intensification de certaines pratiques culturales dans les vignobles, les plantations de conifères, les traitements agricoles (ayant un impact également sur les peuplement de proies), notamment des zones de lisières, leur entretien drastique, l'arrachage des haies et bosquets (réduisant les écotones), associés souvent au retournement de prairies...



Adulte aux aguets. La Roche Percée, Pierre-Perthuis, Yonne, 9 août 2003.

Évolution

L'amplitude écologique assez importante du Lézard vert occidental et ses capacités d'adaptation fait qu'il n'apparaît pas menacé à l'heure actuelle dans la région. Son aire de distribution ne semble globalement pas avoir évolué en Bourgogne au cours des dernières dizaines d'années (on peut juste émettre une hypothèse sur une éventuelle expansion en Bresse, où l'espèce n'était quasiment pas connue avant 1999). Les statuts que lui attribuaient P. BERT et P. PARIS semblent inchangés. On compte 22 mailles sur les 194 (11,3 %) au total où ce lézard n'a pas été revu depuis 1999, ce qui reste faible en comparaison de la plupart des autres espèces de Reptiles. Malgré cela, l'évolution négative d'une partie de ses habitats peut induire des régressions locales qui restent à surveiller, d'autant

qu'une partie de ses populations apparaît morcelée. C'est notamment le cas dans les secteurs les plus perturbés, et dans le nord de l'Yonne et de la Côte-d'Or, en limite de son aire. En France, sur les stations les plus en marge sur les limites septentrionales de sa répartition, ce lézard est en régression (COCHARD & VACHER, 2012). C'est ce que constatent également PINSTON *et al.* (2000) en Franche-Comté, au nord d'une ligne Dole-Besançon, où il a disparu de plusieurs sites. *A contrario*, l'impact du changement climatique pourrait toutefois, à terme, favoriser une extension de certaines d'entre elles, notamment dans les secteurs au-delà de 500 mètres d'altitude, et ce peut-être au détriment du fragile Lézard des souches. Ces différentes hypothèses de régression-extension seront à surveiller de près au cours de ces prochaines années.

Premiers observateurs de l'espèce par maille

Lacerta bilineata Daudin, 1802

E069N668 : CHAPALAIN A., CHAPALAIN C., CHAPALAIN F., 2003 ; E069N669 : NAUCHE G., 2000 ; E069N670 : JOUANIN C., 1985 ; E069N671 : SAVEAN G., 1991 ; E069N672 : SAVEAN G., 1999 ; E069N673 : SAVEAN G., 1992 ; E070N662 : BOURAND M., 1980 ; E070N663 : BRUGIERE D., 1983 ; E070N664 : VARANGUIN N., 2010 ; E070N665 : WILLEM H., 1982 ; E070N666 : GAUTHÉ D., 1983 ; E070N668 : WILLEM H., 1983 ; E070N671 : GIRAULT D., 1988 ; E070N672 : SAVEAN G., 1994 ; E070N673 : NOWAK J.-F., 1998 ; E070N678 : BOURJON G., VACHER J., 2003 ; E071N662 : VARANGUIN N., 2000 ; E071N663 : BEGUIGNOT F., 2000 ; E071N664 : BEGUIGNOT F., 2000 ; E071N665 : WILLEM H., 1982 ; E071N668 : HESLOT R., 1997 ; E071N669 : ESSAYAN R., 2006 ; E071N670 : JOUANIN C., 1987 ; E071N671 : ALLEAUME G., 2000 ; E071N672 : SAVEAN G., 1999 ; E071N673 : SAVEAN G., 1989 ; E071N674 : HAMELIN C., 1991 ; E071N675 : SAVEAN G., 1997 ; E071N676 : SAVEAN G., 2000 ; E071N677 : GIVRY C., 1992 ; E071N678 : REGNIER V., 1995 ; E071N679 : SAVEAN G., 1994 ; E072N662 : CHAPALAIN A., CHAPALAIN C., CHAPALAIN F., 1998 ; E072N663 : WILLEM H., 1980 ; E072N664 : CHAPALAIN A., CHAPALAIN C., CHAPALAIN F., 1994 ; E072N673 : DAALDER A., 1999 ; E072N674 : BOISTARD M., SAVEAN G., 1999 ; E072N675 : SAVEAN G., 1998 ; E072N676 : BARRAL T., 1993 ; E072N677 : SAVEAN G., 1996 ; E072N678 : DE RYCKE J.-L., 1992 ; E072N679 : DE RYCKE J.-L., 1992 ; E073N662 : COURTIN J., 1983 ; E073N663 : BARGE C., 1992 ; E073N664 : ESSAYAN R., 2008 ; E073N665 : WILLEM H., 1982 ; E073N668 : DUPUIS D., 2000 ; E073N669 : CLAVIER J.-L., 1984 ; E073N670 : GIRAULT D., 1978 ; E073N671 : GIRAULT D., 1980 ; E073N673 : SAVEAN G., 1998 ; E073N674 : DIRKSEN T., 2010 ; E073N675 : SAVEAN G., 1999 ; E073N678 : DUCHESNE D., 1999 ; E073N679 : SAVEAN G., 1997 ; E074N662 : BOURAND M., 1980 ; E074N663 : GIRAULT D., 1993 ; E074N667 : CLAVIER J.-L., 1990 ; E074N670 : GIRAULT D., 1981 ; E074N671 : CLAVIER J.-L., 1985 ; E074N672 : BARRAL T., 1996 ; E074N673 : LAGEY J., 1949 ; E074N674 : BIDAULT F., BIDAULT J., 2001 ; E074N675 : SAVEAN G., 1997 ; E074N677 : MATHIEU B., 1998 ; E074N678 : DE RYCKE J.-L., 1983 ; E074N679 : SAVEAN G., 1997 ; E075N660 : MAY J., 2000 ; E075N661 : BRUGIERE D., 1981 ; E075N662 : GASSER L., 1997 ; E075N667 : VAN DER VLIET H., 1987 ; E075N668 : ESSAYAN R., 2002 ; E075N669 : DUPUIS D., 2000 ; E075N670 : JOUANIN C., 1987 ; E075N671 : BARRAL T., 1998 ; E075N672 : ZUG C., 1994 ; E075N673 : VARANGUIN N., 2010 ; E075N675 : SAVEAN G., 1998 ; E075N676 : SAVEAN G., 1999 ; E075N677 : MATHIEU B., 1995 ; E076N660 : MARION E., 1998 ; E076N661 : BELLENFANT S., 2006 ; E076N662 : ESSAYAN R., 1999 ; E076N663 : WILLEM H., 1981 ; E076N666 : GUILLOT G., 1983 ; E076N667 : JOUANIN C., 1988 ; E076N669 : CASTEL T., 2011 ; E076N670 : BRANCOURT J.-P., 1999 ; E076N671 : BARRAL T., 1997 ; E076N672 : BARRAL T., 1996 ; E076N674 : SAVEAN G., 1999 ; E076N675 : SAVEAN G., 1998 ; E077N657 : BRUGIERE D., 1980 ; E077N658 : GRAND B., 2006 ; E077N659 : LERAT D., VARANGUIN N., 2003 ; E077N660 : GASSER L., 2000 ; E077N661 : GRAND B., 2008 ; E077N662 : MAY J., 2000 ; E077N663 : ARNOUX J., 1992 ; E077N664 : GIRAULT D., 1992 ; E077N665 : VARANGUIN N., 2009 ; E077N668 : LEMMEL C., 2007 ; E077N670 : VARANGUIN M., VARANGUIN N., 2007 ; E077N672 : SAVEAN G., 1997 ; E077N673 : BARDET O., 1996 ; E077N675 : DIRKSEN T., 1998 ; E078N657 : GASSER L., 1998 ; E078N659 : GRANGER C., 1999 ; E078N661 : ESSAYAN R., 2004 ; E078N662 : MAY J., 2000 ; E078N663 : URIE R., 1990 ; E078N664 : GASSER L., 2004 ; E078N665 : BOURJON G., VACHER N., 2000 ; E078N666 : GASSER L., 2000 ; E078N670 : BARDET O., 1989 ; E078N671 : BARDET O., 1995 ; E078N674 : BAUDRAND B., BOUCHONNET F., BOUCHONNET M., MARTAUD A., VARANGUIN N., 2002 ; E078N675 : GOMEZ S., 2006 ; E079N658 : GASSER L., 1999 ; E079N659 : BONNEFOY E., YVERNAULT J., 1999 ; E079N662 : RAMEAUX C., 1998 ; E079N663 : 1996 ; E079N664 : VARANGUIN N., 2000 ; E079N665 : PEYROUSE J.-B., 2009 ; E079N666 : SIRUGUE D., 1993 ; E079N671 : BONAFE O., 2005 ; E079N672 : GUYARD, 2002 ; E079N673 : DIRKSEN T., 1999 ; E080N657 : DURY B., 2000 ; E080N658 : YVERNAULT J., 1999 ; E080N659 : DUBOC P., 1984 ; E080N660 : NECTOUX P., 1986 ; E080N661 : DUBOC P., 1985 ; E080N662 : GENTILIN C., 1988 ; E080N663 : NECTOUX P., 1985 ; E080N664 : BOULISSET B., 2010 ; E080N667 : VAN LAAR V., VAN LAAR-MELCHIOR G. M., 2008 ; E080N671 : BONAFE O., 1999 ; E080N672 : MAYADE C., 1986 ; E080N676 : CUISIN M., 1953 ; E081N657 : GASSER L., 1997 ; E081N658 : GASSER L., 1997 ; E081N659 : GASSER L., 1997 ; E081N661 : NECTOUX P., 1980 ; E081N662 : DUBOC P., 1985 ; E081N663 : LAROCHE M., 1990 ; E081N664 : ESSAYAN R., 2000 ; E081N675 : JOUAIRE S., 1996 ; E082N657 : GASSER L., 1998 ; E082N658 : HAMANT R., 1998 ; E082N659 : GASSER L., 1998 ; E082N660 : GASSER L., 2002 ; E082N661 : NECTOUX P., 1985 ; E082N662 : NECTOUX P., 1985 ; E082N663 : FROCHOT B., 1972 ; E082N664 : 1998 ; E082N665 : MARION E., 1998 ; E082N666 : BOUARD H., 1999 ; E082N667 : ESSAYAN R., 1997 ; E082N675 : DURET J.-L., NAUCHE G., 2001 ; E083N657 : HAMANT R., 1997 ; E083N658 : BOLLACHE L., 1996 ; E083N659 : GASSER L., 1997 ; E083N660 : RAPEAU A., 1999 ; E083N661 : VACHER A., 1995 ; E083N663 : HAMANT R., 2000 ; E083N664 : HAMANT R., 1993 ; E083N665 : COURATIER C., GIRAULT D., 1997 ; E083N666 : SOUFFLOT P., 1997 ; E083N667 : VAN LAAR V., 1993 ; E083N668 : BARDET O., 2002 ; E083N669 : ESSAYAN R., 1997 ; E084N660 : 1998 ; E084N661 : DELERUE D., 2000 ; E084N666 : ESSAYAN R., 2000 ; E084N667 : CHAMBAUD F., MENY G., 1991 ; E084N668 : MEZANI S., 1996 ; E084N669 : FARCY B., 1995 ; E084N670 : SOUCHE O., 1999 ; E085N660 : FROCHOT B., 1974 ; E085N661 : RAPEAU A., 1999 ; E085N669 : PINSTON H., 1981 ; E085N670 : ESSAYAN R., 1984 ; E085N671 : FROCHOT B., 1963 ; E085N672 : DURET J.-L., 2000 ; E086N660 : GALLET M.-H., MARTAUD A., VARANGUIN N., 2003 ; E086N661 : MICHON A., 1999 ; E086N670 : ESSAYAN R., 1984 ; E086N671 : HERMANT D., 1997 ; E087N662 : GASSER L., 2001 ; E087N664 : ROUBALAY A., 2005 ; E088N660 : GALLET M.-H., MARTAUD A., VARANGUIN N., 2003 ; E088N661 : MAURIN M., 1998 ; E088N672 : BEDRINES G., 1998